

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 05 juin 2018 au 27 juin 2018

**Arrêté modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant
la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en région Corse**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.